

Plan d'actions 2021



INTRODUCTION

Les plans « quinquennaux/annuels » sont parfois bouleversés face à l'imprévu et l'inattendu. L'année 2020 a été l'une de ces années. Le secteur a su s'adapter, se renouveler et relever le défi de continuer à faire vivre la culture même à distance, fermé ou en télétravail. La culture est essentielle, et son importance en période de crise n'est plus à démontrer !

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 qui fut dominée par la crise de la Covid-19. Au rythme des Comités de concertation et des décisions politiques, l'ACC continue d'accompagner les CC dans leur gestion, toujours dans le but de maintenir l'exercice des droits culturels. Ce soutien se situe à différents niveaux : en matière de conseil, d'information, de promotion, de défense et de représentation en s'inscrivant avant tout dans une dimension humaine et solidaire.

Parallèlement à l'urgence de la gestion de cette crise et de ses conséquences, l'ACC continue de remplir ses missions dans un contexte inédit en poursuivant son action fédérative, patronale et sectorielle afin de fédérer le secteur des Centres culturels. A ce titre, l'année 2021 marque également le début du 2^e train de reconnaissance en application du décret des CC. L'ACC poursuit son travail de concertation afin d'obtenir notamment son financement plein et entier, ainsi qu'une application optimale de ses dispositifs. Ce travail de lobbying politique est réalisé conjointement avec l'Astrac et ce, en conformité avec les revendications issues du mémorandum politique 2019. De nouveaux organes d'instance et consultatifs ont été récemment instaurés. L'ACC s'assure d'une représentation pertinente du secteur au sein de ceux-ci. D'un point de vue patronal, l'ACC défend les intérêts du secteur au sein des espaces de concertation sociale qui sont principalement occupés par la réforme APE, le Maribel, les accords non-marchand, etc. L'ACC continue d'occuper une place proactive dans les organes de concertation sociale et sectorielle mais aussi dans de nombreux réseaux avec **17** mandats de représentation !

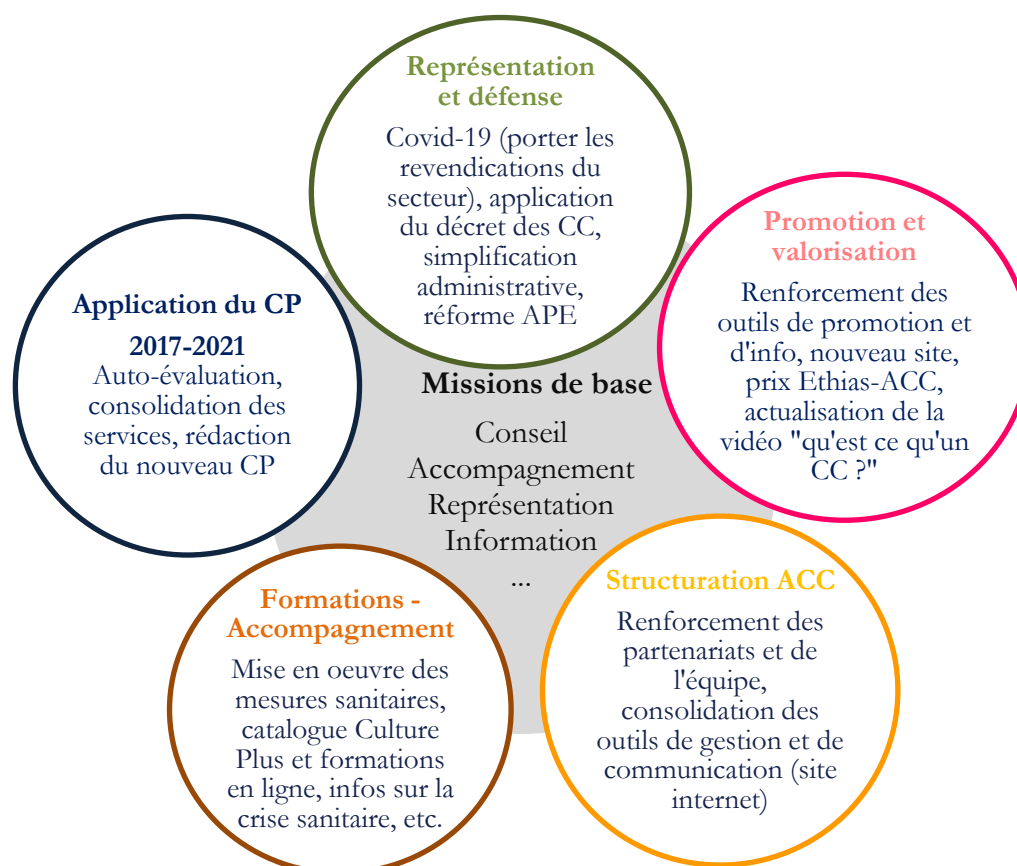
L'ACC poursuit également ses services de base vers ses membres (125 membres en 2020), toujours dans un souci de qualité et de proximité. Elle organise son travail autour de son activité régulière (conseils, informations, gestion journalière, ...) et continue de développer des formations adaptées via le programme Culture Plus organisé en partenariat avec Incidence, en FWB.

En 2021, dans le cadre de son travail de promotion de l'action du secteur, l'ACC renforce ses outils de communication afin d'optimiser l'information vers ses membres et de promouvoir toujours davantage les Centres culturels et leur action.

L'année 2021 est également une année résolument tournée vers l'avenir avec la rédaction du prochain contrat-programme en commun avec l'ASTRAC. Ce travail sera le fruit d'une évaluation commune de l'action fédérative des deux fédérations et d'une réflexion conjointe sur les enjeux et objectifs qui en découlent. En raison du contexte et suite aux contacts pris avec l'Administration, le contrat-programme sera postposé d'un an pour débuter en 2022. Néanmoins, les équipes ainsi que les instances de l'ACC et de l'ASTRAC avanceront sur son écriture déjà dès 2021. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans le rapprochement des deux fédérations qui s'accorderont sur une action fédérative forte et commune dans l'intérêt des Centres culturels pour les années à venir. Ce laps de temps permettra également de concrétiser par étapes un rapprochement structurel des deux fédérations de façon concertée et en préservant la spécificité de chacune.

Bien que 2021 risque d'être empreinte d'incertitudes notamment quant aux mesures gouvernementales, l'ACC reste plus que jamais aux côtés des CC pour faire vivre la culture et défendre le message que l'accès et la participation à la culture sont des essentiels démocratiques.

Axes prioritaires 2021



❖ Des actions pour la gestion de la crise sanitaire

L'ACC maintiendra le télétravail conformément aux mesures légales visant à limiter la propagation de la Covid-19. Pour ce faire, l'ACC a adapté ses outils de communication en interne et a équipé les membres de l'équipe afin de mettre en place dès le début 2020 le télétravail de manière efficace et adaptée. De cette façon, l'ACC garantit une continuité dans ses services ainsi qu'un accompagnement et un soutien à ses membres dans la gestion de cette crise. En effet, l'ACC se mobilise pour continuer d'offrir des services de qualité et de proximité malgré la distance, à différents niveaux :

🔥 COVID-19 / Action juridique et patronale

- ➔ Veille juridique et patronale sur l'adaptation et l'évolution des obligations légales et administratives des employeurs au sein du secteur.
- ➔ Analyse des textes législatifs.
- ➔ Envois réguliers aux membres d'informations objectivées et claires (mesures gouvernementales suite aux arrêtés ministériels notamment en matière de subvention, de tenue d'AG, etc.).
- ➔ Réflexion et négociation au sein des espaces de concertation pour assurer la meilleure adaptation de l'organisation du travail aux mesures liées au Covid-19 et en limiter les impacts, tant financier que social, pour les opérateurs et les travailleurs.

🔥 COVID-19 / Services d'information, de conseil et d'accompagnement

- ➔ Conseils individualisés en réponse aux questions de ses membres en lien avec la crise, sur des matières d'ordre juridique, patronal et sectoriel. A ce titre, l'ACC assure une permanence téléphonique.
- ➔ Accompagnement des membres sur les outils et dispositifs en lien avec la crise telle que les déclarations, l'utilisation du guide générique de retour au travail du SPF Emploi, la mise en œuvre du protocole de déconfinement du secteur, etc.
- ➔ Infos sur notre nouveau site – sous « covid 19 » ou actus partie membres

🔥 COVID-19 / Communication coordonnée

- ➔ La stratégie de communication coordonnée mise en place en 2020 se poursuivra avec l'ASTRAC via notamment le portail d'information [« Info-Covid-19 »](#) qui met à disposition des membres de l'ACC et de l'ASTRAC l'ensemble des informations liées aux dispositions légales et mesures gouvernementales applicables au secteur.
- ➔ Le portail est hébergé et mis à jour par l'ASTRAC sur base des informations communiquées par le pôle juridique de l'ACC. Ce portail offre également un espace d'expression entre les travailleurs.se.s des CC pour partager les témoignages de terrain et maintenir le lien.



- ➔ Soutien aux rencontres virtuelles organisées par l'ASTRAC pour écouter et entendre les membres sur des thématiques variées (auto-évaluation, communication, etc.)

🔥 COVID-19 / Action politique conjointe

Pendant la crise, l'ACC et l'ASTRAC continuent de relayer ensemble auprès des décideurs politiques les besoins particuliers du secteur en lien avec la situation. Les fédérations poursuivent leur travail de concertation afin de trouver des solutions pour maintenir les activités culturelles, en limitant au maximum les risques et en appliquant les mesures sanitaires. L'absence de lien social reste une menace qui pèse sur la population et dont les conséquences risquent d'être désastreuses. Le travail de représentation se poursuit dans différents espaces de concertation pour la défense des intérêts du secteur et pour obtenir une reprise cohérente, harmonisée et viable des activités des CC dans le respect des mesures sanitaires. Les fédérations demandent également des perspectives claires, une meilleure communication des décisions auprès des pouvoirs communaux et des établissements scolaires. La reprise doit être se faire dans des conditions viables et/ou avec un système de compensation. Pour ce faire les fédérations mettent en place diverses actions :

- ➔ Collecte formelle ou informelle d'informations et de données objectivées sur les besoins, les attentes, les inquiétudes et, de manière générale, sur les impacts de la crise d'un point de vue financier, technique et humain pour le secteur.
- ➔ Rencontres et contacts réguliers avec les politiques, en particulier avec le Cabinet Culture, mais aussi au niveau fédéral (rencontre Ministre de la Santé, etc.)
- ➔ Concertation avec le Cabinet Culture et l'Administration sur la mise à jour du protocole du secteur culturel et son phasage.
Les échanges quasi quotidiens de l'ACC avec ses membres permettent de relayer leurs attentes auprès des pouvoirs publics mais également de contribuer à la recherche de solutions adaptées.
- ➔ Concertations avec d'autres fédérations sectorielles : Asspropro, Incidence pour s'accorder sur des revendications cohérentes et concertées, mais aussi avec les fédés Arts de la scène et la Fesefa.
- ➔ L'ACC alerte aussi les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise et apporte des propositions pour y remédier.
- ➔ Un travail de militance s'organise également en solidarité avec le monde culturel en relayant et participant à des actions collectives et de mobilisations afin de rappeler l'importance de la culture.
- ➔ Concertation avec les politiques et les administrations concernées sur les dispositifs d'aides pour le secteur et sur les aménagements d'assouplissement des obligations administratives des opérateurs à différents niveaux (report de délai pour le dépôt du CP, rapport d'activités, etc.).

🔥 COVID-19 / Promotion et visibilité du secteur :

- ➔ Relai vers les médias des préoccupations et revendications du secteur avec pour finalité une réouverture réfléchi du secteur, nécessaire pour le public.
- ➔ Communiqués de presse commun, interviews, cartes blanches collectives ou non, soutien aux actions des mouvements tels que Still Standing, Green light for culture ou Switch on Culture !
- ➔ Revues de presse régulières sur notre site.
- ➔ Prix Ethias-ACC 2021 spéciale relance culturelle et réalisation d'une vidéo promotionnelle pour montrer la vitalité de notre secteur même en cette période.

❖ Objectif 1 : une application optimale du décret des CC

En 2021, le caractère essentiel des opérateurs culturels et plus particulièrement des CC n'est plus à démontrer, en particulier en temps de crise. A ce titre, l'ACC ne relâche pas ses efforts et renforce les synergies pour continuer à défendre une application pleine et entière du décret des Centres culturels en conformité avec le [Mémorandum politique 2019](#). Pour ce faire, l'ACC et l'ASTRAC intensifieront la concertation vers les partis politiques.

L'ACC reste présente dans les espaces démocratiques et les lieux de concertation pour veiller à la reconnaissance du travail de chacun, petits et grands, spécialisés ou non. Il s'agit également d'assurer une information vers les médias et de relayer nos préoccupations au-delà du secteur.



❖ Objectif 2 : une action fédérative intensifiée sur plusieurs fronts

L'action fédérative est portée par l'ACC et l'ASTRAC pour représenter, défendre et fédérer le secteur à différents niveaux :

- ➔ Une représentation du secteur concertée au sein des différents espaces de concertation sectorielle, intersectorielle et dans les différents réseaux.
- ➔ Réflexion commune au sein de la plateforme d'appui de la FWB sur les questions liées à l'application du décret.
- ➔ Représentation concertée et optimisée du secteur au sein des nouvelles instances d'avis du secteur.
- ➔ Représentation, promotion et mise en réseau auprès de fédérations d'autres secteurs d'activité.
- ➔ Représentation auprès des autres pouvoirs publics locaux et provinciaux.
- ➔ Dialogue avec les autres fédérations + participation à la concertation entre fédérations culturelles (Asspropro, FEAS (Fédé employeur Arts de la scène), UPACT (Union de Professionnel.les des Arts et de la Création ...))
- ➔ Représentation du secteur au sein d'initiatives citoyennes de réseaux et de collectifs.
- ➔ Représentation coordonnée au niveau de la FWB, de la communauté flamande et à l'international.
- ➔ Collaboration sur les projets et les outils de promotion du secteur.
- ➔ Présence et promotion coordonnées du secteur sur les réseaux sociaux.
- ➔ Envois d'infos conjointes aux membres des 2 ASBL.
- ➔ Mise en réseau :
 - ❖ Favoriser la mise en réseau sectorielle et intersectorielle.
 - ❖ Poursuivre le développement du réseau des chargé.e.s de com.
 - ❖ Soutenir des espaces d'échanges tels que la Plateforme d'échange et de partage de l'ASTRAC.

🔥 **Contrat-programme / une rédaction conjointe**

Comme les Centres culturels, l'ACC et l'ASTRAC mènent leurs projets et leurs initiatives dans le cadre de plans d'action quinquennaux qui sont définis avec les acteurs du secteur, et cofinancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En raison d'un contexte pour lequel les priorités ont dû être repensées, il a été décidé un report d'un an du dépôt des prochains contrats-programmes. Néanmoins, déjà en 2021, l'ACC et l'ASTRAC réaliseront un travail de réflexion sur leurs actions pour les années à venir suite au sondage mené auprès de leurs membres pour évaluer leur action et identifier leurs attentes. Bien qu'un travail interne d'auto-évaluation de chaque fédération ait déjà eu lieu de manière indépendante, il est important de mener nos réflexions ensemble et avec la participation de nos membres (directions, travailleur.euse.s et administrateur.trice.s de CC) sur les enjeux du secteur et sur les perspectives d'actions. Cela nous permet

d'ajuster nos missions en vue de nos prochains contrats-programmes et de réfléchir à notre avenir en commun.

Comment ?

- 📌 Les travaux du GT ACC-ASTRAC : des représentant.e.s des 2 fédérations sont sollicité.e.s pour encadrer le processus (calendrier, format et contenu des outils, suivi de leur analyse, etc.).
- 📌 Les résultats de l'enquête sectorielle 2020 ;
- 📌 Les résultats des auto-évaluations de chaque fédération ;
- 📌 Les discussions au sein des instances ;
- 📌 Les échanges formels et informels avec nos membres ;
- 📌 La mise en œuvre du décret des Centres culturels ;
- 📌 Une rencontre sectorielle : un moment de discussion et de débat avec les membres des 2 fédérations (si la situation sanitaire le permet).

Les enjeux et objectifs résultant de l'ensemble de ces éléments nourrissent la réflexion et orientent les actions qui seront déployées dans les années à venir pour mener une action fédérative forte et adaptée au secteur. Ce contrat-programme commun aura également pour ambition d'identifier les étapes pour un rapprochement structurel de nos deux fédérations toujours dans l'intérêt du secteur.

🔥 **ACTION POLITIQUE / plus forts ensemble !**

L'union fait la force, et c'est en joignant leurs efforts, leurs moyens, leurs ressources et leurs réflexions que l'ACC et l'ASTRAC portent des actions politiques et exercent un lobbying politique pour donner plus de poids à leurs revendications :

- ➔ Défense commune des revendications issues du mémorandum conjoint 2019.
- ➔ Actions concertées auprès des politiques.
- ➔ Maintien des contacts réguliers avec le Cabinet de la Ministre Bénédicte Linard pour contribuer aux réflexions de priorisation afin d'améliorer le financement du décret. Les fédérations sollicitent des balises claires et pérennes de refinancement du secteur. Pour ce faire, elles formulent une série de propositions et recommandations dans le but de nourrir les analyses du Cabinet en ce qui concerne le financement du décret.
- ➔ Poursuite de la réflexion sur la simplification administrative.
- ➔ Actions concertées auprès des pouvoirs communaux et locaux.

❖ **Objectif 3 : la défense du secteur au niveau patronal et juridique**

Aux côtés de la CESSoC, l'ACC continue à :

- ➔ Porter la voix du secteur et défendre ses intérêts dans les espaces de concertation patronaux, sectoriels et intersectoriels.
- ➔ Rester au plus près de la concertation sociale pour y jouer un rôle clé dans les discussions avec les partenaires sociaux et sur les réformes à venir.
- ➔ Améliorer les acquis sociaux et permettre le développement de la professionnalisation dans un cadre le plus proche possible des réalités du secteur, notamment en défendant un financement de l'emploi pérenne.
- ➔ Sensibiliser les décideurs politiques notamment sur les spécificités du secteur.
- ➔ Développer une coalition patronale efficace avec Incidence.

- Informer les membres sur les législations et réformes en cours via l'ACC-Express et autres courriels.
- Créer des outils pratiques, adaptés au secteur en lien avec le CSA mais aussi avec la gestion du personnel.

❖ Objectif 4 : une communication pour et avec le secteur

L'ACC continue de renforcer certains de ses outils de communication pour promouvoir le secteur, donner plus de visibilité au secteur au niveau national. Concrètement ?

- 🔥 **Nouveau site internet de l'ACC :** plus dynamique, plus aéré et plus moderne composé d'une partie publique avec une carte réseau, une page dédiée au Prix Ethias-ACC, d'une partie membre avec un portail d'infos juridiques co-construit avec Incidence, d'un intranet pour les membres de nos instances ainsi qu'un forum pour favoriser les échanges.
- 🔥 Création d'une [carte interactive des CC](#) sur le site internet.
- 🔥 Nouvelle **charte graphique** pour l'identité de l'ACC.
- 🔥 **Valorisation et revendication auprès de la presse** du travail des Centres culturels : développement du partenariat avec La Libre.
- 🔥 Actualisation de la vidéo « **Qu'est-ce qu'un Centre culturel ?** »



- 🔥 Participation active au **comité de rédaction de la revue Lectures.Cultures** de la FWB : promotion des projets et actions des Centres culturels en lien avec d'autres opérateurs locaux et rédaction d'articles sur le secteur.
- 🔥 **Lancement du Prix biennal ACC-Ethias 2021** : édition spéciale « relance des activités culturelles estivales des CC en extérieur » et vidéo promotionnelle présentant les 3 projets lauréats.
- 🔥 Relai de la **campagne de communication pour les 50 ans des CC** cette campagne de promotion, « Les Centres culturels pour créer d'autres futurs » a débuté le 27 septembre 2020 et a ouvert une saison de célébrations jusqu'au 30 juin 2021.
- 🔥 Poursuite et développement du **réseau des chargé.e.s de communication** (CC et CEC – Initiative de l'ACC, ASTRAC et Incidence).
- 🔥 Renforcement de la présence de l'ACC sur les réseaux sociaux pour promouvoir l'action de l'ACC et du secteur.

- 🔦 Mise en œuvre de ce qui a résulté de l'accompagnement sur **la stratégie de communication de l'ACC** et de **son positionnement**.

❖ **Objectif 5 : informer, conseiller et former**

L'ACC maintient un service d'information, de conseil et de formation de qualité en favorisant la proximité :

- ➔ Information sectorielle généraliste et actus du secteur (appels à projets, agenda, formations, offres d'emploi etc.) tous les mois via l'Infolettre.
- ➔ Communiquer les informations patronales et juridiques spécifiques au secteur via l'ACC-Express.
- ➔ Accompagner sur les questions de gestion et les démarches administratives.
- ➔ Soutenir au recrutement + service de diffusion des offres d'emploi pour le secteur.
- ➔ Accompagner les directions récemment engagées au sein d'un CC ou les nouveaux membres des instances.
- ➔ Proposer un programme de formation multidisciplinaire adapté au secteur et à ses besoins, avec des modules à la carte et à la demande.

Pour 2021, les formations à distance continuent et se développent. De nouveaux modules, notamment en lien avec la médiation seront proposées.

[Un catalogue en ligne](#) est réalisé, on y retrouve toutes les formations proposées à la demande. Les deux fédérations coordonnent la gestion des procédures d'inscription, de paiement, d'annulation ou de report. Les liens avec les formateurs externes sont renforcés et la coordination de Culture Plus répond à plusieurs appels d'offres.



❖ **Objectif 6 : le développement de nos instances et de nos réseaux**

Aux côtés de ses administrateur.trice.s et de ses partenaires (liste non exhaustive), l'ACC est en action !

- ➔ Avec nos instances : suite à l'évaluation de notre **Conseil de l'Action culturelle** (CAC) et aux nouveaux membres, l'équipe propose une formule plus interactive et dynamique avec une thématique sectorielle en matinée, animée si possible par des expert.e.s et des visites de terrain.
- ➔ Dans les chambres d'avis **FWB** : l'ACC, fédération reconnue, siège dans la nouvelle chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale à titre principal, et dans les chambres Arts vivants et Musiques à titre subsidiaire.
- ➔ Avec **P'ASTRAC** : les deux fédérations poursuivent l'intensification de leur collaboration et leur rapprochement structurel.
- ➔ Avec **Asspropro** : collaboration et concertation sur des champs d'action communs.
- ➔ Avec **Incidence** : poursuite des formations Culture Plus, travail de mutualisation pour la partie membre de nos sites internet notamment sur les ressources juridiques, partage des mandats

patronaux, partage des newsletters juridiques et articles, et développement du réseau des chargés de com' (avec l'ASTRAC également).

- ➔ Participation active dans des organes extra-sectoriels : volontariat, ruralité, Plateforme sur les Droits culturels de Culture & Démocratie, etc.
- ➔ **Avec le Réseau Wallon de Développement rural** : participation aux commissions permanentes.
- ➔ **Avec Culture et Démocratie** : l'ACC est membre de Culture et Démocratie et est attentive à la Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ➔ **Avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** : poursuit sa participation au sein de l'organisation notamment sur les questions culturelles.
- ➔ **Avec le réseau européen des Centres culturels (ENCC)** : participation aux CA et AG et aux événements majeurs et relais d'infos à nos membres. L'ACC participera à la conférence en ligne organisée par l'ENCC en juin afin de discuter et de débattre de l'impact des arts et de la culture et de leur rôle vital dans le contexte actuel.

❖ Objectif 007 : un fonctionnement optimal pour une équipe toujours plus opérationnelle

L'ACC met en place des chantiers internes pour optimiser ses outils et l'organisation du travail.

- 💡 Installation dans les nouveaux locaux
- 💡 Renforcement de l'équipe, en particulier du pôle juridique.
- 💡 Mise à jour des statuts de l'ACC.
- 💡 Réflexion sur l'instauration du télétravail structurel.
- 💡 Travail sur la rédaction du futur contrat-programme.
- 💡 Travail sur le plan annuel de prévention des risques.

ACC

Avenue des Arts, 7-8

B-1210 Bruxelles

Tél : +32 2 223 09 98

info@centres-culturels.be - www.centres-culturels.be

ASBL/BCE 0418.746.921 / RPM Trib.Bruxelles Belfius BE 90 0682

